

Conseil d'Administration du 23 janvier 2015
Compte-rendu

Présents :

Président	Bendicht WEBER
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS (invitée)
Collège des enseignants	Dalil HAMANI, Édouard ROPARS, François GUÉNA, James NJOO, Gwen ROUVILLOIS, Vincent POIRIER
Collège des administratifs	Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Robin RAUDRANT, Adrian QUERALES - AMAYA, Renaud CRUELLS,
Personnalités extérieures	Sibylle SAMOYAUULT, Marc LE COQ
Excusés	Romain GODART, Laurène VIAL, Juliette MONTFROND, Poline TEXIER, Sibylle SAMOYAUULT, Bernard LANDAU, Catherine BARBÉ, Pierre PAULOT, Marie-Liesse SZTUKA (pouvoir remis à Patrick BOT TIER), Gwenael QUERRIEN (pouvoir remis à Édouard ROPARS), Robin RAUDRANT, Adrian QUERALES – AMAYA (pouvoir remis à Gwen ROUVILLOIS), Renaud CRUELLS (démission)
Invités	Paul ASTRUC, Secrétaire général

L'ordre du jour est modifié comme suit :

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 - Approbation des compte-rendus des CA du 14 novembre 2014 et du 18 décembre 2014
- 2 - Statuts de la Comue : rapporteur B. Mengoli
- 3 - Point sur l'évolution du DPEA Architecture navale : rapporteurs : MM Barreau-Neuman
- 4 - Point d'information sur le bilan du développement numérique de l'école :
rapporteur F. Guena
- 5 - Inventaire des équipements informatiques à sortir du patrimoine de l'ensaplv : rapporteur
P. Astruc
- 6 - Projet de convention de donation de la bibliothèque de M. Vernes :
rapporteur : P. Chabard
- 7 - Projet d'aide à la publication de l'ouvrage de Y. Tsiomis « Athènes à soi même étrangère » :
rapporteur B. Weber
- 8 - Note stratégique sur le recrutement des enseignants : rapporteur C. Lecourtois
- 9 - Examen des propositions du GREP sur les modalités de lancement du prochain appel
d'offres sur les enseignements : rapporteur : E. Ropars
- 10 - Remplacement du poste de T. Babled : rapporteur C. Lecourtois
- 11 - Questions diverses
 - Point d'information sur les indices, le décret de 1971 et les obligations de service
des enseignants
 - Vote d'une motion

Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h20.

1 - Approbation des compte-rendus des CA du 14 novembre 2014 et du 18 décembre 2014

Il est demandé de mettre en cohérence la mise en page du relevé de décisions et du compte-rendu et de détailler davantage les éléments du débat.

Décision

Le compte-rendu du CA du 14 novembre 2014 est approuvé par 9 voix pour et 5 abstentions. L'approbation du compte-rendu du CA du 18 décembre 2014 est reportée à la prochaine séance.

2 - Statuts de la Comue : rapporteur B. Mengoli

Le conseil d'administration du Pres HESam s'est réuni vendredi 19 décembre 2014 et a adopté les statuts de la future COMUE dans lesquels l'ensaplv est présente comme membre (1 siège et membre à part entière).

Il s'agit d'une confédération d'établissement où le volet culture est très visible. Ce regroupement permet de créer des espaces de croisements, d'hybridations, de formations et d'échanges.

Chacun des 11 établissements (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CNRS, ENSCI-les Ateliers, CNAM, ENSAM, INED, INP, Ecole du Louvre, ENA, ESCP-Europe, ENSAPLV et auquel est associé l'INHA) est invité à adopter ces statuts qui passeront ensuite en

Conseil d'état pour adoption du décret instituant la communauté.

Un premier projet de statut a été présenté en CS et lors du dernier CA : il a reçu l'assentiment de ces instances pour poursuivre notre demande d'intégration à la COMUE. Le présent projet finalisé a été présenté en CS du 16 janvier 2015 et a reçu. Un avis favorable à l'unanimité a été émis sur les statuts et l'adhésion de l'école à la Comue Hesam.

Une étape historique

Intégrer la Comue représente une opportunité historique et une évolution du projet pédagogique de l'école pour les années à venir.

L'enjeu est audacieux. Une nouvelle dynamique se crée.

L'école est attendue comme contributeur actif au travers de projets pédagogiques transversaux et innovants et force de proposition au sein de cette nouvelle communauté.

Une richesse commune

La volonté de cette communauté ne relève pas d'une fusion mais de la création de projets communs sur la base de discipline et compétences. Les projets portés par l'Idex Paris nouveau monde et le Centre Michel Serres impliquent de nouvelles formations et nouvelles formes pédagogiques. Les potentialités sont indéniables pour les acteurs (étudiants, enseignants) et les établissements.

Le rapport entre le savoir et le faire prend tout son sens sur ces projets communs.

Un débat s'engage sur les risques éventuels liés à ce rapprochement et la représentativité de l'ensapl v au sein de la COMUE.

Les risques éventuels énoncés relèvent de plusieurs facteurs :

Perte de postes : Le rapprochement avec l'université est une opportunité pour l'ensapl v qui a œuvré dans ce sens depuis de nombreuses années. Mais quelques points d'ordre administratif sont encore flous comme le statut des enseignants chercheurs en école d'architecture qui n'est pas encore défini. Ce type de rapprochement ne risque-t-il pas de supprimer des postes tant chez les administratifs que chez les enseignants comme le démontre l'exemple de l'ensa de Strasbourg ?

Niveau des diplômes : Les diplômes délivrés par l'ensapl v confèrent les grades de Licence et Master à la différence des universités qui délivrent ces derniers.

La question de l'habilitation du programme en 2019 est soulevée.

Montant des bourses : Les bourses de doctorant sont 40% inférieures en ensa par rapport à celles des universités.

Moyens mis à notre disposition : le coût d'un étudiant en université est de 10 000€ contre un peu plus de 7 000€ à l'ensapl v.

Des questions sont posées quant aux moyens qui seront alloués à l'ensapl v et le coût pour notre école de ce rapprochement.

Quelques éléments de conclusion sont alors apportés développant notamment le rôle

actif et moteur que l'ensaplv doit adopté au sein de cette confédération d'établissements d'enseignement supérieur.

Il ne s'agit pas d'une fusion.

Le risque de perte de postes est infime. C'est un souci partagé par l'ensemble des établissements. Le rapprochement des établissements se fera progressivement et par étapes. L'ensaplv doit rester vigilante et active sur ces étapes.

Ce nouvel environnement doit consolider et renforcer le cœur de métier de l'ensaplv. Maintenir les spécificités de l'école, chercher des articulations entre pratique et recherche. L'idée est de travailler par projet. La gouvernance mise en place vise à porter des thématiques communes.

Une place à gagner.

Ces incertitudes nous permettent d'échafauder un levier pour mener nos réflexions de façon plus large en les partageant avec d'autres disciplines. L'école se doit de faire sa place au sein des instances de la Comue où nos représentants élus porteront les messages de nos spécificités et de la nécessité de les maintenir. Cette ambition permettra à l'ensaplv de gagner en audience et en légitimité.

Dispositif d'appel.

En cas d'opposition au décision de la Comue, un délai de suspension et des modalités d'échanges sont prévues, une écoute et relecture est envisagée. La sortie de la Comue est également une solution envisageable si l'intérêt se réduit pour nous en terme de représentativité et d'expression.

Des moyens en hausse.

La recherche de ressources propres (partenariats, conventions) ainsi que le PIA (qui est un appel à projet) pour des financements permettront de soulever des fonds et mettre en place des dispositifs qui vivront par eux mêmes à terme.

Une offre pédagogique spécifique à soutenir.

Notre programme pédagogique peut être reconduit à l'identique en 2019 mais il est dans notre intérêt de nous confronter aux autres formations pour renforcer notre offre.

Nous sommes le seul établissement de la Comue à délivrer une habilitation qui ouvre sur une profession réglementée.

En conclusion ce nouvel environnement élargi implique 3 niveaux stratégiques : pédagogique, stratégique et de moyens.

Il implique de notre part :

- un nouveau déploiement de nos potentiels,
- une redéfinition de nos directions stratégiques,
- l'amplification de nos capacités à proposer des éléments d'approche de la complexité,
- la valorisation de notre offre de formations,
- la création d'un cadre de travail digne de l'enseignement supérieur.

Décision :

Les statuts de la future Comue Hesam intégrant l'ENSAPLV comme membre de cette communauté d'universités et d'établissements sont adoptés par 12 voix pour et 2 voix contre.

3 - Point sur l'évolution du DPEA Architecture navale : rapporteurs : MM Barreau-Neuman (Document en annexe)

Le projet d'évolution consiste à mettre en place une formation de type « bi-cursus » en conservant le volume d'enseignement et le programme pédagogique du DPEA complété par des enseignements de l'ensta Bretagne d'un poids comparable, pour permettre une double formation aboutissant à un double diplôme : DPEA Naval (ensaplv) et Mastère ShipDesign (habilité par la conférence des grandes écoles ensta Bretagne).

L'objectif est ambitieux pour l'école: édifier la référence incontournable sur la formation navale en France.

La procédure d'inscription se fait dans les deux établissements et le jury d'admission est commun aux 2 établissements.

Les heures d'enseignements sont réparties de façon équitable sur Brest (1^{er} semestre) et Paris + stage (2^{ème} semestre).

Les moyens ne sont pas réduits, le nombre d'heures d'enseignements est condensé sur un semestre.

Frais de scolarité : 3 000€ par établissement soit 6 000 € au total.

(A titre indicatif le coût d'inscription au DPEA à l'ensaplv est actuellement de 1 000 €).

Une convention existe déjà avec l'ensta Bretagne où des cours sont mutualisés. Chaque établissement délivre son diplôme. Cette nouvelle convention permettrait la délivrance d'un double diplôme.

Ce projet a été présenté en CS du 16 janvier 2015 et a reçu un avis favorable.

Un débat s'engage sur l'aspect pédagogique

Le poids horaire.

Un Mastère regroupe environ 350 à 400 heures. Le poids horaire du DPEA Architecture Navale est d'environ 600 heures sur l'année (stage inclus). Cette formation très dense ne pouvait se faire sur 2 ans pour des questions de coûts.

La formation navale à l'ensaplv.

Actuellement, une option thématique sur l'architecture navale est proposée en L2 et en S7 Avec ce nouveau Mastère, le DPEA Architecture Navale n'existera plus à part entière à l'ensaplv mais en double formation uniquement. L'offre pédagogique évoluera au regard de cette double formation.

En outre une réglementation du métier est en cours en Europe.

Le diplôme labellisé « Collège des Grandes écoles » est un atout supplémentaire pour la reconnaissance de la formation.

Public concerné.

Le pré-requis administratif du DPEA : BAC +5 ou BAC+3 avec une VAE. Le coût implique un public très impliqué et motivé.

Débouchés.

L'expérience de l'ensta Bretagne démontre que 100% des diplômés trouvent un emploi. Le raisonnement s'inscrit dans une logique de marché du travail.

Coût de l'inscription.

Chercher les moyens de réduire le montant des coûts d'inscription à l'ensaplv.

Décision :

La création d'une double formation entre l'ENSAPLV et l'ENSTA Bretagne conduisant à un double diplôme « DPEA Architecture Navale » de l'ENSAPLV et « Mastère Ship Design » de l'ENSTA Bretagne est adopté à l'unanimité.
Les frais d'inscription pour un an de formation de 3 000 € par établissement soit 6 000 € au total est adopté à l'unanimité.

4 - Point d'information sur le bilan du développement numérique de l'école : rapporteur F. Guéna

Un bilan critique sur le développement numérique à l'ensaplv est présenté.

Il a été élaboré par Dalil Hamani (logiciels et matériels pédagogiques), François Guéna (état du système d'information), Chimène Deneulin (analyse de l'audit réalisé en 2013) et Renaud Cruells (utilisation des outils).

Ce document interpelle sur le fait que le service informatique ne dispose pas d'éléments comptables sur son activité. En effet, seul le service financier peut les fournir au travers du paiement des factures relevant de produits informatiques.

Ce bilan fait état de plusieurs points défectueux ou inexistant dans l'école:

- les versions installées ne sont pas systématiquement mises à jour ;
- la messagerie électronique utilisée par la majorité des acteurs de l'école n'a pas été mise à jour depuis des mois tout comme les serveurs de gestion anti-spam ;
- les accès étudiants et enseignants ne sont plus sécurisés ;
- le serveur ftp mereani ne fonctionne plus ;
- le Wifi n'existe pas à proprement parler dans l'ensemble de l'école ;
- le matériel sous environnement MAC n'est pas géré par le service informatique.

Les risques encourus par les utilisateurs à l'ensaplv sont conséquents.

En effet, les accès web n'étant pas sécurisés (aucun système de pare-feu) et les logiciels anti-virus rarement mis à jour, l'école s'expose à des risques de virus ou plus grave de cheval de Troie, logiciel malveillant pouvant parasiter les serveurs. Ces derniers ont subis des pannes récurrentes ces derniers mois, ce qui a conduit la direction de l'école à faire appel à un prestataire extérieur qui a entre autre transféré les données sur un nouveau serveur.

Selon les agents du service informatique, ce transfère global aurait occasionné des pertes de données.

De nombreux risques de dysfonctionnement ont d'ores et déjà été constatés.

Aucune stratégie d'anticipation des pannes liées à la maintenance, à la gestion et au suivi du parc informatique n'est envisagée. Les pannes sont résolues de façon ponctuelle si le temps et les moyens le permettent.

Quelques éléments de solutions sont apportés.

- L'implantation du logiciel de pédagogie Taïga géré à l'extérieur permettra de décharger le service informatique de la gestion et du suivi de ce logiciel.

- La création d'une commission numérique et de ses missions permettra de mieux définir les priorités et la stratégie de l'école en matière de développement informatique sur la base du schéma directeur présenté aux membres du CA.

Une composition de commission numérique avait été proposé il y a 6 mois : les membres du service informatique, 1 enseignant par champs, 1 étudiant Licence et 1 master, 2 agents administratifs et 3 enseignants du champs informatique (2 STA Info et 1 TR).

Ses missions : proposer des stratégies et projet informatique au CA, et la mise en œuvre du schéma directeur.

Décision :

Le CA vote la mise en place une commission numérique à l'unanimité. François Guéna, Dalil Hamani, Chimène Deneulin, Renaud Cruells, Arthur Zappacosta et Caroline Lecourtois sont chargés de réfléchir à la constitution de cette commission et à ses missions. Leur proposition devra être soumis au CA pour approbation définitive.

5 - Inventaire des équipements informatiques à sortir du patrimoine de l'ensaplv : rapporteur P. Astruc

Un inventaire physique et comptable des équipements et logiciels utilisés dans l'école est désormais disponible. Ce document permet de nourrir les travaux de la commission numérique. Un certain nombre des ces équipements sont amortis depuis plusieurs années et doivent donc sortir du patrimoine comptable.

Ce travail d'inventaire engagé en 2014 doit perdurer et être réalisé conjointement par les services informatique et comptable et la commission numérique.

Décision :

La sortie du patrimoine de l' ENSA P LV des équipements informatiques amortis pour un montant de 1 442 204, 20 € est approuvée par 12 v o ix pour et 2 abstentions.

6 - Projet de convention de donation de la bibliothèque de M. Vernes : rapporteur : P. Chabard

Suite au décès de Michel Vernes, sa famille a souhaité faire don à l'ensaplv de sa bibliothèque qui représente quelques 10 000 ouvrages. Ce fonds offre un profil éclectique qui enrichit la littérature architecturale dans son sens large (dictionnaires, revues, guides, ouvrages étrangers,

littérature, poésie, beaux-arts, recueil de dessins, photographies, estampes) avec une prédilection pour le XVIIIe siècle.

La convention proposée prévoit à la fois une lisibilité du fonds et une conservation en container sur 3 ans. A l'issue de cette date 2 options sont envisagées : restitution aux ayants droits ou redéploiement de la bibliothèque.

L'engagement financier du stockage est de 25 000 € sur 3 ans soit 6000 € par an. A titre indicatif, le budget acquisition de la bibliothèque est de 15 000 € par an. Toutefois, le coût du déménagement à hauteur de 7 000 € n'est pas budgété.

Un premier travail de sélection d'ouvrages est envisagé dès à présent. Ils seront ensuite remis au service de la bibliothèque. Ce qui maintiendrait une lisibilité et réduirait le coût de stockage. La possibilité d'embaucher un stagiaire de l'INP de la COMUE pourrait être une alternative au premier travail de sélection.

La question de la visibilité et de l'accessibilité à ce fonds est abordée.

Où conserver 60M3 de livres (l'équivalent de la surface de la bibliothèque de l'ensaplv) ?

Comment sécuriser ce fond à l'ensaplv ?

Comment différencier le fonds Michel Vernes de la bibliothèque de l'ensaplv ?

Un groupe de réflexion incluant les agents de la bibliothèque et de la documentation est créé qui proposera différentes options de stockage et de lisibilité du fonds à l'ensaplv aux membres du CA lors de la prochaine séance.

Décision :

Le projet de convention de donation de la bibliothèque de M. Vernes incluant un coût de 7 000€ d'enlèvement et 6 000€ environ de stockage annuel en container pour une durée de 3 ans reconductibles est adopté à l'unanimité.

En même temps est décidée à l'unanimité la création d'une commission bibliothèque qui aura comme l'une de ses missions d'organiser la présentation et l'accessibilité du fonds Vernes dans le respect des conditions de la convention.

N.B. Les membres saluent la qualité du fonds de la vidéothèque et le travail mené par la responsable du service et son équipe.

7 - Projet d'aide à la publication de l'ouvrage de Y. Tsiomis «Athènes à soi même étrangère » : rapporteur B. Weber

En préambule, il est rappelé que Yannis Tsiomis est un enseignant majeur de l'enseignement du projet urbain, son apport dans ce domaine est indéniable. Il est à la fois praticien, enseignant à l'ensa Belleville puis l'ensaplv, et chercheur. Il a participé du rayonnement de ces deux établissements.

Les éditions Parenthèses envisagent de publier « Athènes à soi-même étrangère » de Yannis Tsiomis dont le budget est estimé à 30 000€ dû à une très riche iconographie.

L'ensa de Paris Malaquais a accordé 3 000€ de subvention.

La Cnil accordera 6 000 € d'aide à la publication.

Les éditions de la Villette qui ont déjà publié un ouvrage de Yannis Tsiomis « Le projet urbain », ont refusé de publier cet ouvrage.

Il est demandé à l'ensaplv de participer financièrement à cette publication.

Quelques questions émergent :

- Comment accepter cette situation tout en élaborant un système de critères évitant de créer un précédent ?
- Quel est l'intérêt pour l'ensaplv de participer à cette publication ?
- Quel message envoie l'ensaplv en finançant cette publication à l'heure où la restriction budgétaire est de mise ?
- Sur quelle ligne budgétaire imputée cette subvention achat d'ouvrages (budget de la documentation ou la bibliothèque) ou aide à la fabrication (prestations extérieures) ?

Décision :

La demande d'aide à la publication de l'ouvrage de Y. Tsiomis « Athènes à soi même étrangère » est refusée par 7 voix contre, 5 abstentions et 2 voix pour.

8 - Note stratégique sur le recrutement des enseignants : rapporteur C. Lecourtois

Le MCC a sollicité l'école dans la perspective du prochain concours national d'enseignement pour établir un document sur notre projet stratégique de recrutement. A la suite du passage en CS du 16 janvier 2015, un travail d'orientation est engagé par ce dernier.

9 - Examen des propositions du GREP sur les modalités de lancement du prochain appel d'offres sur les enseignements : Rapporteur : E. Ropars

A la demande du CA, le GREP fait une proposition concernant les règles d'encadrement des enseignements pour organiser les prochains appels d'offres d'enseignement pour 2015 - 2016 lancé dès le mois prochain.

Dans un second temps, des règles de fonctionnement seront proposées au CA concernant la gestion du recrutement de contractuel et les modalités d'encadrement des enseignements.

Une discussion s'engage sur certains points peu précis :

Le terme « contractuel » fait débat.

Les enseignants contractuels sont-ils en CDD ou CDI ?

Pourquoi un enseignant contractuel ne peut exercer que 80h/semestre ?

Et qu'en est-il d'un groupe de projet dirigés par 2 enseignants titulaires ?

Quelles sont les missions du Grep ?

Le Grep peut-il édicter des règles d'enseignement ?

Les points 2 semblent trop figés, certains enseignants ont une telle expertise de leur enseignement (archi navale) qu'il serait dommage de déplacer ou annuler.

Il est rappelé que le GREP a été missionné par le CA dans l'objectif de réfléchir à :

- une procédure de recrutement et de gestion des enseignants contractuels,
- l'encadrement des enseignements au sein du programme pédagogique habilité,
- une procédure de cadre de gestion des MAA en fin de contrat.

Ses missions ont été définies lors du CA du 17 octobre 2014. (cf Lettre de mission dans le compte-rendu de séance).

Concernant les règles d'encadrement des groupes de projets, il est rappelé que ces règles sont celles appliquées à l'ensaplv depuis 3 ans et que suite à la dernière mise à jour du programme pédagogique annuel, il avait été demandé au CA de repreciser ces règles relatives à l'encadrement des enseignements.

Concernant l'appel d'offre enseignement, une proposition de matrice est avancée sur les bases d'une grille « vide » préalablement réfléchié et conçue dans l'attente de proposition d'enseignements et de permutation entre le Master et la Licence.

Le mode d'emploi préalablement conçu par le service de la pédagogie servira de base de travail notamment sur les propositions relevant des 12 groupes de projet.

Ainsi tous les noms associés aux enseignements seront « effacés » permettant à chacun de faire des propositions d'enseignements ou de confirmer leurs enseignements sans caractère prioritaire.

Demande est faite de diffuser aux membres du CA les comptes-rendus du GREP.

Décision :

Les règles proposées ci-dessous par le GREP relatives à l'attribution des enseignements sont votées pour le 1er semestre 2015-16 à l'unanimité. (Ref : GRE P1500 1R).

« Les enseignants interviennent selon les besoins du programme pédagogique habilité et leur domaine de compétence.

a) Les groupes de projet sont sous la responsabilité des enseignants titulaires ou associés qui assurent l'ensemble des heures habilitées;

b) Les enseignants contractuels de l'établissement peuvent assurer la responsabilité d'un groupe de projet et/ou d'un cours magistral ou d'un enseignement théorique selon les besoins du programme pédagogique habilité, en accord avec leur domaine de compétence et dans la limite de 160 heures par an ;

c) Au-delà de 13 étudiants, les groupes de projet sont assurés par deux enseignants : les enseignants contractuels travailleront en binôme avec les enseignants titulaires ou associés. Ils assureront au maximum 80 h par semestre.

10 - Remplacement du poste de T. Babled : Rapporteur C. Lecourtois

Eric Hardy est proposé pour un poste à mi-temps en L1 pendant le 2ème semestre. Le vote est reporté à la prochaine séance.

11 - Questions diverses

- Un point d'information sur les indices, le décret de 1971 et les obligations de service des enseignants est mis à l'ordre du jour du prochain CA

- Une motion est distribuée au format papier en cours de séance.

Décision :

La motion suivante est votée à l'unanimité :

Suite aux évènements tragiques des 7 et 9 janvier 2015, plusieurs prises de paroles individuelles ont questionné, par leurs formes et les médiums utilisés pour leurs communications, les règles du débat collectif dans l'école.

Le CA souhaite à la fois rappeler :

- l'importance de la liberté d'expression dans un établissement d'enseignement supérieur tel que le nôtre, et la centralité d'un débat ouvert à tous dans la construction collective d'une réflexion sur l'école,
- la nécessité d'une clarification des types de communications internes et externes de l'école : communications officielles au nom de l'Etablissement, de l'administration ou des instances, contributions individuelles ou d'un groupe identifié à la réflexion collective...

A cette occasion, il semble nécessaire de rappeler que les médiums de communication officiels de l'école (service communication, liste de diffusion officielle...) ne peuvent être utilisés pour la communication de ce dernier type de contributions pour éviter toute ambiguïté.

Mais ces événements et les échanges vifs qu'ont provoqués les positions exprimées dans ce contexte sont aussi l'occasion pour le CA de réaffirmer, en parfait accord avec notre Ministre (communiqué du 9 janvier 2015) et dans le cadre du règlement intérieur de l'ENSAPLV, le dialogue et la liberté d'expression individuelle doivent être réaffirmés comme les principes indiscutables et inviolables de la construction collective et partagée du projet d'école.

« L'ENSAPLV fonde sa pratique éducative et administrative sur la concertation et la participation de toute la communauté de l'école : enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants. » « L'ENSAPLV est un espace de dialogue, d'écoute et de tolérance mutuelle, fondé sur le respect du principe de laïcité de l'enseignement supérieur. » (Citations du règlement intérieur datant de 2009)

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 13 mars à 9h00
- 17 avril à 9h00
- 22 mai à 9h00
- 26 juin à 9h00
- 17 juillet à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h 10.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Weber', is written over a horizontal line.